

Paris, le 23 mars 2023

Vivendi franchit de nouvelles étapes dans sa démarche environnementale : son plan de réduction a été validé par SBTi et sa note auprès du CDP progresse à A-

L'engagement de Vivendi dans la lutte contre le dérèglement climatique et la protection de l'environnement a été récemment doublement reconnu.

Science-Based Targets (SBTi), un organisme mondial indépendant permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions en fonction des données scientifiques sur le climat, vient de valider le plan de réduction carbone de Vivendi. Celui-ci couvre près de 70 % des émissions du Groupe.

Les objectifs de décarbonation du Groupe sur les scopes 1 et 2¹ sont alignés sur une trajectoire permettant de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Ils prévoient une réduction de 71 % de ces émissions d'ici à 2035 (par rapport à 2018).

Par ailleurs, Vivendi s'engage à réduire de 43 %, d'ici à 2035, les émissions absolues du scope 3 relatives au fonctionnement du Groupe (déchets, voyages d'affaires, fret...), ainsi que celles liées aux investissements, et de 21% les émissions absolues du scope 3 couvrant les produits et services loués. Enfin, le Groupe s'engage à ce que 85 % de ses fournisseurs, en termes d'émissions, soient dotés d'objectifs de réduction carbone d'ici à 2026.

Le détail de ces objectifs, ainsi que les objectifs intermédiaires à l'horizon 2025, sont disponibles [en pages 98 et ss. du Document d'enregistrement universel 2022 de Vivendi](#).

Ces engagements ont été validés par SBTi alors que Vivendi a baissé de 10 % ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2 en 2022 par rapport à 2021 et que 37 % de l'électricité consommée par le Groupe dans le monde sont désormais issus de sources d'énergie renouvelables (+16 points).

De son côté, **le CDP (Carbon Disclosure Project)**, l'organisme international de référence en matière de notation environnementale des entreprises, a décerné à Vivendi la note A- en 2022. Alors que le CDP a renforcé ses critères, le Groupe a gagné trois rangs de notation par rapport aux années précédentes (C en 2021) et se situe désormais au-dessus de la notation moyenne des sociétés de son secteur² (B) et des sociétés européennes (B).

« La validation de nos objectifs par SBTi et la forte amélioration de notre note CDP sont la preuve de nos avancées en matière environnementale. C'est le résultat de la politique active de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), Creation for the Future, que nous avons mise en place fin 2020, et des efforts menés par le Groupe et ses différents métiers. C'est une démarche collective que je tiens à saluer », a déclaré Yannick Bolloré, Président du Conseil de surveillance de Vivendi.

« Nous nous réjouissons de la validation de nos objectifs de décarbonation par SBTi et de la notation décernée par le CDP. Ces deux étapes majeures soutiennent la bonne dynamique enregistrée en 2022 sur les émissions liées à l'énergie et nous encouragent à intensifier nos efforts, particulièrement sur le scope 3 », a indiqué Caroline Le Masne de Chermont, Directrice juridique, Compliance et RSE de Vivendi.

¹ Le scope 1 correspond aux émissions de gaz à effet de serre directes, et le scope 2 aux émissions indirectes, liées à l'énergie. Le scope 3 concerne les émissions de gaz à effet de serre indirectes liées au fonctionnement du Groupe.

² Secteur des médias, télécommunication et des services de data center.

A propos de Vivendi

Depuis 2014, Vivendi construit un leader mondial dans les contenus, les médias et la communication. Le Groupe détient des actifs de premier plan et fortement complémentaires dans la télévision et le cinéma (Groupe Canal+), la communication (Havas), l'édition (Editis), la presse magazine (Prisma Media), les jeux vidéo (Gameloft), le spectacle vivant et la billetterie (Vivendi Village). Le Groupe possède également une plateforme digitale mondiale de distribution de contenus (Dailymotion). Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe industriel intégré créant ainsi davantage de valeur. Engagé en matière environnementale, Vivendi s'est fixé pour objectif de contribuer à un monde neutre en carbone en adoptant une démarche alignée avec les Accords de Paris de 2015. Par ailleurs, il contribue à construire des sociétés plus ouvertes, inclusives et responsables en soutenant une création plurielle et inventive, en favorisant un accès plus large à la culture, à l'éducation et à ses métiers, et en renforçant la sensibilisation aux enjeux et opportunités du XXI^e siècle.

www.vivendi.com